



Déclaration de L'UF CGT DIRCE à la FSSCT du 20 novembre 2025

Cette déclaration a pour but de remettre les pendules à l'heure !

En effet plusieurs signes nous démontrent une dérive malsaine dans le respect des droits de chacun qu'ils soient collectifs où plus particulièrement syndicaux !

C'est pourquoi nous avons une première question :

Pourquoi en local à la DIRCE, nous notons des divergences d'application des droits entre ce que le ministère nous dis et ce que l'on constate dans ce service.

En effet, ces derniers temps, nous vous alertons sur les méconnaissances des droits syndicaux par des hiérarchies trop zélées ou ignorantes, ne sachant pas ce qui est le pire !

Pour exemple, les temps de préparations ou compte rendus refusés ou incompris pour des commissions convoquées par l'administration.

Mais également des courriers envoyés à du personnel :

Soit sur des faits hypothétiques voir diffamatoires datant de plusieurs mois en arrière générant des enquêtes administratives inutiles et traumatisantes pour les personnels et leur proches.

Soit on leur demande de se positionner sur leur situation administrative en amont d'un jour de grève !

Nous rappelons que les droits syndicaux sont régis par un cadre réglementaire, mais également sur le droit de grève. Toutes tentatives d'intimidation, de victimisation et où de diffamation restent inadmissibles et remettre en cause les conditions de santé et sécurité des agents en service dans un contexte plus que perturbé.

Dans ce cadre nous vous demandons d'éclaircir ces situations et si besoin de faire, soit un rappel des règles, soit de la formation à une hiérarchie ne les respectant pas.

Ne revenons pas 90 ans en arrière avec des mouvances toxiques et nauséabondes qui réapparaissent afin de museler toutes contestations et libertés.

De plus, pour assombrir cet avenir incertain, seulement 35 % des DIR accepte de mettre en application un projet de service aussi clair que de l'émulsion !

En effet, les différences de traduction, de compréhension ou d'application de celui-ci par les personnels, toutes catégories confondues, sont pléthores.

Vous êtes actuellement en « tournée » dans les CEI, afin de présenter « entre autre » notre nouveau directeur adjoint en charge de l'exploitation. Lors de ces visites des échanges ont lieu et votre discours laisse apparaître un sujet qui nous interpelle.

En effet vous mettez en avant la hausse du budget de la DIRCE à hauteur de 250 Millions d'euros, ce dont on se félicite, dans des contextes de réductions de budget. Mais là où le discours est contradictoire, c'est qu'en parallèle de la hausse des budgets, une baisse des effectifs se poursuit !

Comment faire toujours plus avec moins de monde ? Un réel risque sur la dégradation des conditions de travail et les RPS qui en découlent existe.

La privatisation paraît inadmissible et contradictoire quand on connaît la différence de coûts publics/privés.

Dans une logique d'économie et de gestion des finances publiques optimisées, des solutions existent pourtant !

Alors bien sûr, vous allez nous parler d'enveloppes qui sont fléchées, de contraintes, mais l'argent est là !

Encore faudrait-il une réelle volonté de l'utiliser dans un service public, malheureusement, en voie de disparition !

Madame la présidente, calculs rapides, à combien d'ETP à la DIR CE correspond le montant total des intérêts moratoires payés cette année, sachant que 1 Million d'Euros équivaut à environ 40 ETP !

La CGT revendique et exige un respect des droits obtenus par la lutte et s'opposera à toute tentative de remise en cause.

La santé, les conditions de travail et la sécurité des personnels est de votre responsabilité pour rappel !!

L'UF CGT DIRCE